



ASSOCIATION DES MEDECINS DU CANTON DE GENEVE

Le 28 septembre 2014,

OUI A LA CAISSE PUBLIQUE !

OUI au maintien de la liberté, égale pour tous, de choisir son médecin et ses soignants :

Finis:

- l'obsession abusive des assureurs de vouloir supprimer le libre-choix de son médecin au moyen, entre autres, de la sélection arbitraire des «bons docteurs, car bon marché » au détriment des «mauvais»: ceux qui prennent en charge les patients «chers» et passent trop de temps à les écouter!
- et donc fini de bafouer la volonté populaire, massivement exprimée en 2008 et en 2012, de garder ce choix fondamental et essentiel à la confiance entre patients et soignants;
- le rêve des assureurs de n'accorder la liberté de choisir son médecin qu'à ceux qui paieraient plus, et de proposer des primes «low cost» en contrepartie de vous imposer des médecins soumis à des pressions économiques pouvant grandement influencer la qualité des soins.

OUI à la prise en charge équitable et complète pour tous les malades, sans exclusion :

Finis:

- la concurrence limitée à la recherche et la sélection d'assurés en bonne santé, excluant les malades âgés ou chroniques en leur imposant par exemple de payer leurs traitements directement à la pharmacie, exposant ainsi dangereusement de nombreux patients à l'interruption de leurs soins nécessaires!
- l'appât des primes basses, qui finissent toujours par exploser.

OUI à des primes équivalentes aux coûts réels de la santé :

Finie:

- l'augmentation annuelle explosive et scandaleuse des primes, du double de celle des coûts!

Finies ces hausses artificielles de primes qui servent:

- aux frais de publicité et de démarchages;
- à une gestion inappropriée entraînant une augmentation des frais administratifs (40% en 15 ans);
- à constituer des réserves bien au-delà des normes légales, et non transférées lors des passages d'une caisse à l'autre, la seconde caisse devant alors reconstituer de nouvelles réserves pour ses nouveaux assurés;
- à payer les 400 millions que coûtent chaque année en Suisse ces passages d'une caisse à l'autre, soit 4 milliards dans les 10 prochaines années ou plus du double du

chiffre avancé – évidemment exagéré – par l'étude commandée par les opposants sur le coût de l'introduction de la Caisse publique (entre 1,56 milliard et 2,15 milliards) !

- à spolier les Romands de 1,7 milliard de prélèvements injustifiés, dont 262 millions aux Genevois;
- à engranger 6 milliards de réserves, alors que la Caisse publique en requerra moins du tiers ;
- à réaliser d'énormes bénéfices en toute illégalité (LAMal) au profit, entre autres, de salaires exorbitants pour certains cadres de caisses;
- à financer d'incessantes interventions politiques avec l'argent destiné à la santé:
 - lobbying pour acheter des votes au Parlement,
 - campagne pharaonique de 5 millions pour cette votation du 28 septembre,
 - etc.

Finie:

- l'opacité totale des comptes mêlant assurance de base et assurances complémentaires privées.

OUI au maintien des primes «différenciées» (enfants, franchises à option) et des «modèles particuliers» sont inscrits dans la LAMal, qui restera en vigueur :

Finis:

- la pseudo-concurrence absurde dont les «innovations» n'ont permis aucune maîtrise de la spirale infernale des hausses de primes;
- le simulacre inutile de la liberté de choisir son assurance de base, alors que le choix d'une assurance complémentaire sera maintenu et plus simple, puisque sans lien avec l'assurance de base.

OUI au développement de la prévention et au maintien de l'accès pour tous, et en toute sécurité, à des soins de qualité, adaptés à chacun et prodigués par des soignants et des médecins d'excellente formation

Finis:

- l'idée fixe et irresponsable des assureurs de rationner de manière inadéquate les prestations de soins (examens, médicaments, traitements de physio, etc.) en cherchant constamment à imposer les «réseaux de soins» soumis à budgets limités;
- l'«Alliance contre la Caisse publique» réunissant comme par hasard quasiment les mêmes protagonistes qu'en 2012 lorsque le peuple avait déjà catégoriquement refusé le «Managed Care» forcé!
- de traiter l'assuré comme une «marchandise»;
- l'absence de mesures sérieuses de prévention et de promotion de la santé.

OUI à la Caisse publique cantonale dont la direction comprendra aussi des représentants des assurés :

Finis:

- la paralysie des négociations imposée par la «nébuleuse» des caisses aux partenaires du système de soins;
- le transfert de données privées et médicales de l'assurance de base aux assurances privées;
- les torpillages systématiques au Parlement fédéral des réformes nécessaires, par défense des intérêts particuliers des assureurs (ex: la loi sur la surveillance de l'assurance maladie – LSAMal).

Finies donc les promesses non tenues depuis presque 20 ans:

- l'absence complète de contrôle neutre et efficace des caisses qui sont à la fois juges et parties;
- les liens et influences intolérables entre assureurs et politiciens;
- les micmacs orchestrés par les assureurs, via leurs fidèles alliés au Parlement : dernier exemple récent : « ristourne » de seulement à peine une moitié des primes perçues à tort à Genève (et dans 8 autres cantons), échelonnée sur 3 ans, et dont un tiers sera à charge des assureurs, donc **ponctionné sur les primes des assurés!**

OUI à la médecine encore libérale et indépendante

et OUI, à un système qui n'étatisera pas plus la santé qu'elle ne l'est actuellement:

- tarifs des soignants décidés par le Conseil d'Etat;
- cadre législatif complexe et contraignant: la LAMal, qui restera en vigueur;
- catalogue imposé des prestations de soins;
- etc.

La Caisse publique n'est donc nullement un «saut dans l'inconnu»!

OUI à la Caisse publique qui ne connaîtra aucun déficit puisque les primes seront fixées pour couvrir les coûts de la santé et qui se démarquera en tout point des systèmes étatisés étrangers,

comme celui de la Sécurité sociale française par exemple:

- régi par des lois sans aucune ressemblance avec la LAMal,
- dans lequel les primes sont un pourcentage du revenu prélevé sur le salaire, et donc aucunement des primes en fonction des coûts de la santé comme cela le sera avec la Caisse publique et
- qui n'est en outre aucunement comparable, parce que, outre la branche maladie, elle inclut la branche accidents du travail, la branche famille et la branche vieillesse.

OUI à la Caisse publique respectueuse de chaque individu et qui remettra l'assuré et la santé au centre des priorités :

Finis:

- le contrôle de la chaîne des soins par les assureurs dans le seul but de leurs intérêts;
- l'irrespect envers les patients privés de leur complexité humaine;
- l'irrespect envers les soignants forcés d'abandonner la notion de «différence» entre chaque individu et forcés à la «standardisation» mesurable.

OUI à la Caisse publique cantonale qui ne nous fait pas peur!

Finis:

- les manipulations grotesques,
- les «spectres» irrationnels de cataclysmes et les images effrayantes,
- les menaces en tout genre,
- la désinformation malhonnête,
- les slogans simplistes et fallacieux qui prennent les citoyens pour des demeurés!

Le 28 septembre: OUI à la Caisse publique !